

**-EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS d'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS-**

--:--:--:--:--:--:--:--

**Séance du 4 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à l'antenne intercommunale de Villefranche d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER, Président de la communauté de communes,

**Présents** : Mesdames Florence DURAND, Thérèse TRAVER, Michèle SAUNAL, Colette VEROLLET, Marie-José ESCANEZ, Sandrine SANDRAL, Vanessa RABAUD, Marie Line BRUNET, Valérie VITHE, Messieurs Bernard LAFON, André BERTRAND, Ghislain ESPITALIER, Jacques ROUSTIT, Jean-Pierre LEFLOCH, Serge CAPGRAS, Joël MARQUES, Yves LE POEC, Jean-Louis PUECH, Jean-Pierre LANNES, Thierry ASTOULS (suppl. Thierry VIEULES), Alain SEVERAC, Sébastien PAULHE, Patrick CARAYON, Jean-Luc ESPITALIER, Bruno BOUSQUET, Arnaud SIRGUE-BEC,

**Absents excusés** : Jean-Paul ALRAN, Thierry VIEULES, Patrick DAURELLE, Olivier JUMEZ,

**Ont donné procuration** : Jean-Paul ALRAN à Serge CAPGRAS, Patrick DAURELLE à Marie-José ESCANEZ, Olivier JUMEZ à Sandrine SANDRAL,

Monsieur Serge CAPGRAS a été désigné secrétaire de séance.

--:--:--:--:--:--:--:--

**Membres en exercice : 29. Membres présents : 26. Nombre de votes : 29.**

**-Date de la convocation : 22/03/2024 - date d'affichage : 22/03/2024.**

--:--:~:~:~:~:~:~:~:~

**Délibération n° 2024/33**

**Objet:** Attribution de subventions dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Haut Dadou.

Le Président rappelle que la CCMAV a engagé, depuis le 2 mars 2020, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. L'OPAH est menée conjointement avec la Communauté de Communes Centre Tarn.

Cette opération est destinée à accompagner les propriétaires de logements à réaliser des travaux d'amélioration du confort qui peuvent porter sur des éléments de sécurité ou de mise aux normes (électricité, gros œuvre...), d'adaptation à la perte d'autonomie ou encore de rénovation énergétique. Pour cela, les Communautés de Communes ont mis en place :

- un accompagnement gratuit destiné aux propriétaires pour les aider à définir leur projet et monter les dossiers de demande d'aide,
- un règlement d'attribution des aides aux travaux, approuvé par le Conseil communautaire le 19 décembre 2019.

Monsieur Louis ASSIÉ, demeurant 79 Chemin de Cantalouve à Bellegarde-Marsal, souhaite réaliser des travaux liés à l'autonomie de la personne dans son logement, pour un montant de 4 278,00 € HT. Conformément au règlement d'aide, Monsieur Louis ASSIÉ peut bénéficier d'une aide de 427,80 €.

Monsieur Michel BARDOU, demeurant 740 Chemin de la Bonnaygue à Rayssac, souhaite réaliser des travaux liés à l'autonomie de la personne et des travaux d'économie d'énergie dans son logement, pour un montant de 37 852,81 € HT. Conformément au règlement d'aide, Monsieur Michel BARDOU peut bénéficier d'une aide de 2 000 €.

Monsieur Serge FAGES, demeurant 18 Chemin de la Quartairada à Le Fraysse, souhaite réaliser des travaux liés à l'autonomie de la personne dans son logement, pour un montant de 3 781,99 € HT. Conformément au règlement d'aide, Monsieur Serge FAGES peut bénéficier d'une aide de 378,20 €.

Madame Claude VINCENT, demeurant 3 rue du Sénateur Boularan à Alban, souhaite réaliser des travaux liés à l'autonomie de la personne dans son logement, pour un montant de 8 291,12 € HT. Conformément au règlement d'aide, Madame Claude VINCENT peut bénéficier d'une aide de 828,90 €.

**Le Conseil communautaire,**

- Vu le règlement d'attribution des aides aux travaux dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Haut Dadou adopté le 19 décembre 2019,
- Vu l'avis favorable de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat le 20 octobre 2023 pour le dossier de Monsieur Louis ASSIÉ,
- Sous réserve de l'avis favorable de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat pour le dossier de Monsieur Michel BARDOU, Monsieur Serge FAGES et Madame Claude VINCENT,
- Vu les dossiers de demande de subvention, dûment présentés,
- Sur proposition de la Commission Aménagement du territoire et Planification,
- Oûi Monsieur le Président dans son exposé,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

- subvention de 427,80 € à Monsieur Louis ASSIÉ dans le cadre de son dossier de demande d'aide,
- subvention de 2 000 € à Monsieur Michel BARDOU dans le cadre de son dossier de demande d'aide,
- subvention de 378,20 € à Monsieur Serge FAGES dans le cadre de son dossier de demande d'aide,
- subvention de 828,90 € à Madame Claude VINCENT dans le cadre de son dossier de demande d'aide,

**DIT** que le versement de la subvention sera réalisé conformément aux modalités énoncées dans le règlement des aides aux travaux dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Haut Dadou.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :

Le Secrétaire de séance  
Serge CAPGRAS

Le Président  
Jean-Luc ESPITALIER

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture et publiée sous format électronique sur le site internet [www.montsalban-villefrancois.fr](http://www.montsalban-villefrancois.fr) le 5 avril 2024.